



République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice

Premier Ministère

Commission chargée de la sélection de deux membres du Comité Permanent de la CNCMP

Avis

Avant d'entamer l'ouverture des dossiers de candidature et les opérations d'évaluation, conformément aux dispositions de l'avis d'appel à candidatures et de son annexe, la commission a arrêté et adopté la procédure d'évaluation suivante :

1. Conditions d'admissibilité

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- ✓ Une lettre de motivation manuscrite ;
- ✓ Un curriculum vitae, dûment signé et certifié sur l'honneur ;
- ✓ Des copies certifiées conformes des diplômes universitaires ;
- ✓ Les documents ou attestations justifiant l'expérience professionnelle du candidat
- ✓ Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- ✓ Deux (02) photos d'identité récentes et en couleur.

Est éliminé (e) de la procédure de sélection tout (e) candidat (e):

- ✓ de nationalité non mauritanienne ;
- ✓ Ne maîtrise pas la langue arabe et/ou la langue française ;
- ✓ Ne satisfait pas à la limite d'âge autorisée (59 ans au plus au 31/12/2025) ;
- ✓ Avoir un diplôme moins d'un Bac +5 ans;
- ✓ Une expérience générale moins de 15 ans
- ✓ Une expérience spécifique dans le domaine des marchés publics moins de 10 ans.

2. Évaluation des qualifications et de l'expérience

Expérience générale	Notes/35 Points
15 ans (seuil d'admissibilité)	18 points
un (1) point pour chaque année supplémentaire	

La commission de sélection ne prendra en compte, pour la notation de l'expérience générale, que les expériences dûment attestées par des documents et décisions officiels ne prêtant pas à contestation (décrets, arrêtés, Contrats de service, décisions, notes de service, ...).

Expérience spécifique dans les marchés publics	Notes/60 Points
10 ans (seuil d'admissibilité)	30 points
Trois (3) points pour chaque année supplémentaire	

La commission de sélection ne prendra en compte, pour la notation de l'expérience spécifique, que les expériences dûment attestées par des documents et décisions officiels ne prêtant pas à contestation (décrets, arrêtés, Contrats de service, décisions, notes de service, ...).

3. L'entretien oral

L'entretien porte sur le niveau de connaissances techniques, les aptitudes à la communication orale, la présence, ...

4. Les atouts

Les atouts mentionnés dans l'avis d'appel à candidatures seront utilisés pour départager les candidats ayant obtenu la même note globale. Ces atouts concernent l'expérience dans le contrôle des marchés publics, l'attestation de certification en marchés publics délivrée par l'ARMP, la maîtrise de l'Anglais et de l'outil informatique (bureautique).

Nouakchott, le 15/12/2025

Le Président

Mohamed Mahmoud Sidi Ely Aoubeck

